|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F |  |
|  | | |
| Avis n° 9/2020 | | |

**Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels**

**Tunisie : Fermeture de l’Office**

1. L’Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI) de la Tunisie a informé le Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qu’il n’est pas ouvert au public depuis le 22 mars 2020, et ce jusqu’à nouvel ordre.
2. En conséquence, en vertu de la règle 4.4) du Règlement d’exécution commun à l’Acte de 1999 et l’Acte de 1960 de l’Arrangement de La Haye, tout délai concernant cet Office prévu en vertu du système de La Haye et expirant un jour où l’INNORPI n’est pas ouvert au public, expire le premier jour suivant où l’INNORPI est rouvert au public.
3. Pour de plus amples informations, les utilisateurs du système de La Haye peuvent consulter le site Web de l’INNORPI à l’adresse suivante : <http://www.innorpi.tn/>.

Le 20 avril 2020